

**Province de Québec**  
**Municipalité du village de Kingsbury**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 8 novembre 2022 à 19 h, à la salle du Conseil située au 370 rue Du Moulin à Kingsbury.

Sont présents :

Suzanne Bédard, conseillère,  
Claire Morazain, conseillère,  
Marc Saumier, conseiller,  
Tommy Vaillancourt, conseiller,  
Martha Hervieux, mairesse, en visioconférence de 19h à 20h,  
formant ainsi quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Myriam Baum.

Est absent :

Pierre Bail, conseiller

Madame Chantal Coutu, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

**1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum**

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés par la mairesse à 19 h. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2022-11-01

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard:

Que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant en ajoutant au point 31. Varia les items suivants :

- a. Contrat de travail de la directrice générale Chantal Coutu
- b. Infotech - Taxes

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

**Administration**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Finances
6. Suivis
  - a. Taxes en souffrance
7. Correspondances
  - a. FCEI (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante)
  - b. AF2R (Association forestière des deux rives)

8. Budget 2023
9. Horaire d'ouverture du bureau municipal
10. Comité signalisation
11. Liste de dons
12. Gaz radon
13. TECQ 2019-2023

**Sécurité publique**

**Transport (voirie)**

14. Fossé MTQ
15. Zone 30km/h au parc
16. Virée rue des Ormes
17. Trans-appel

**Hygiène du milieu (aqueduc et égout)**

18. Puits #3
19. Bassin d'épuration – Gestion des boues
20. Plan d'intervention des infrastructures
21. Installation de sondes dans les puits

**Aménagement, urbanisme et développement**

22. Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford
23. Contrat de l'inspecteur et urbaniste M. Sylvain Demers

**Loisirs et culture**

24. Livre du 125<sup>e</sup> – Bilan de la vente et suivis
25. Projet du parc / Inspection des installations par la compagnie d'assurance
26. Salle communautaire
27. Sécurité des 2 passerelles
28. Patinoire
29. Entente de loisirs avec la ville de Richmond

**Autres**

30. MRC du Val-Saint-François
  - a. Entente intermunicipale en urbanisme et géomatique 2023
31. Varia
  - a. Contrat de travail de la directrice générale Chantal Coutu
  - b. Infotech – Taxes
32. Rapport des comités
  - a. CPIR (Comité de promotion industrielle de Richmond)
33. Deuxième période de questions (10 minutes)
34. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**ADMINISTRATION**

2022-11-02

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par le conseiller Marc Saumier d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**4. Première période de questions (10 minutes)**

2022-11-03

**5. Finances**

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 85 603.87\$ pour octobre 2022.

La liste des dépenses est la suivante :

#chèque	Qui	Quoi	Montant
	Bell	Téléphone Station de pompage	220.71
	Emprunt	Capital station d'égout	62 400.00
	Emprunt	Intérêts station d'égout	16 223.65
8292	Bell Mobilité	Cell. Michel Mailhot	97.12
8293	Matrec	Collecte des bacs	398.82
8294	Eurofins Environex	Analyses eau potable/eaux usées	463.35
8295	Quali-d'eau	bornes-fontaines	1 478.83
8296	Mélissa Goudreau	Remise surtaxe de loisirs	100.00
8297	SPA Estrie	Service octobre 2022	85.49
8298	Hydro-Québec	- Égout Rockland et des Ormes - Réservoir d'eau 2X - Salle communautaire - Cabane patinoire - Éclairage des rues	1 701.56
8299	Quali-d'eau	5 bornes-fontaines	1 709.09
8300	Hydro-Québec	- Toilette loisir - Garage municipal	61.88
8301	Suzanne Bédard	Achat Bac de recyclage	60.00
8302	Cooptel	Internet municipalité	215.32
8303	Sylvain Demers	Inspecteur septembre 2022	388.05
<b>Total</b>			<b>85 603.87</b>

Il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par le conseiller Marc Saumier d'accepter la liste des comptes à payer et de ratifier les paiements émis pour le mois d'octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Revenus perçus CIBC	Du 1 <sup>er</sup> au 31 octobre 2022	
Dépôt	Dépôt 6 octobre	6 039.78
Dépôt	Dépôt taxes 17 octobre	625.00
Dépôt	Dépôt 26 octobre	10 329.11
Dépôt	Dépôt PIQM 31 octobre	61 149.62
Dépôt	Dépôt fraude 31 octobre	241.45
<b>Total</b>		<b>78 384.96</b>

Compte Desjardins	Du 1 <sup>er</sup> au 31 octobre 2022	
Retrait 27 oct	Retrait visa	- 23.54
Retrait 27 oct	Retrait DAS fed	- 726.33
Retrait 27 oct	Retrait DAS QC	- 2 235.21
Dépôt 27 oct	Dépôt	+ 9 028.42
Dépôt 31 oct	Dépôt taxes	+ 246.53
Retrait 31 oct	Retrait	- 5 479.01
Retrait 31 oct	Frais bancaires	- 13.72
<b>Total</b>		<b>797.14</b>

Soldes des comptes bancaires au 31 octobre 2022

CIBC	482 312.58
Desjardins	9422.75
<b>Total des liquidités CIBC et Desjardins au 31 octobre 2022</b>	<b>491735.33</b>

La conseillère Suzanne Bédard soulève une interrogation sur le montant total du budget qui indique un gros déficit, alors qu'il y a de l'argent dans le compte. La directrice générale va vérifier tous les chiffres pour comprendre la différence.

## 6. Suivis

### 6.a Taxes en souffrance

La municipalité a récupéré un montant de 16 995.22\$ pour octobre 2022. La directrice générale a reçu les contrats pour les ventes des maisons des derniers temps. Elle a aussi pu se rendre compte que des taxes de bienvenue n'avaient pas été facturées pour un montant de 3 365\$. La directrice générale fera une dernière vérification pour s'assurer qu'il n'y ait plus de sommes à recouvrer dans cette catégorie de taxes.

## 7. Correspondances

**7.a FCEI** (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante)  
Courriel envoyé à tous les membres du conseil

**7.b AF2R** (Association forestière des deux rives)  
Courriel envoyé à tous les membres du conseil au sujet de 2 formations sur les bâtiments municipaux en bois, soit le 8 novembre 2022 à Lévis et le 9 novembre 2022 à Québec au coût de 200\$.

## 8. Budget 2023

Une première rencontre a eu lieu le 25 octobre 2022 à laquelle étaient présent les conseiller.ère.s Suzanne Bédard, Claire Morazain, Pierre Bail, la mairesse Martha Hervieux et la directrice générale Chantal Coutu. Une deuxième rencontre aura lieu le 16 novembre 2022 à 13h.

La direction connaît maintenant le montant à déboursier pour le service de la police en 2023. Celui-ci s'élève à 10 773\$.

2022-11-04

## 9. Horaire d'ouverture du bureau municipal

À partir de janvier 2023, le bureau municipal ne sera plus ouvert en soirée le deuxième mardi du mois. La directrice générale sera disponible sur demande ainsi qu'à partir de 18h le premier mardi du mois, juste avant les assemblées ordinaires du conseil municipal qui débutent à 19h.

**Attendu que** le bureau municipal était ouvert en soirée le deuxième mardi de chaque mois;

**Attendu qu'**il est difficile d'allier famille et travail en soirée pour la directrice générale;

**Attendu que** très peu de citoyens se sont prévalus de ce service en soirée et que plusieurs autres façons sont offertes pour rejoindre la direction pour toute demande;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier,

**Que** le bureau municipal ne soit plus ouvert les soirs de semaine sauf pour les mardis où se tiennent les assemblées ordinaires du conseil municipal et à quelques exceptions durant l'année;

**Que** la directrice générale soit présente de 18h à 19h les mardis où se tiennent les assemblées ordinaires du conseil municipal afin de répondre aux demandes des citoyens.

## 10. Comité signalisation

Une inspectrice des assurances de la municipalité est venue faire la visite des installations extérieures : parc, passerelle et terrain de jeu. Un rapport a été produit et la municipalité doit maintenant se pencher sur la signalisation manquante un peu partout sur le territoire. Le comité initial est formé du conseiller Pierre Bail, de la mairesse Martha Hervieux, et de la directrice générale Chantal Coutu. Il est prévu que le comité se rencontre pour discuter des démarches à entreprendre et la direction fera un suivi au prochain conseil.

## 11. Liste de dons

Une liste de dons annuels est remise aux membres du conseil. Le conseil devra choisir un montant annuel total pour répondre aux diverses demandes. Cependant, certaines des demandes ont besoin d'une réponse immédiate. Parmi celles-ci il y a la parade de Noël du Pays de l'ardoise au montant de 50\$ et l'organisme qui s'occupe des paniers de Noël à qui la municipalité enverra un montant de 250\$ comme cela s'est fait dans les années antérieures.

2022-11-05

**Attendu que** la municipalité a reçu deux demandes de dons qui demandent une réponse immédiate;

Il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyée par le conseiller Marc Saumier;

**Que** la municipalité accorde un montant de 50\$ pour la parade de Noël qui aura lieu le 3 décembre à Richmond;

**Que** la municipalité accorde un montant de 250\$ pour les paniers de Noël.

## 12. Gaz Radon

La municipalité a reçu une demande pour participer gratuitement à une étude sur le gaz radon dans les milieux de travail. Le radon est un gaz radioactif inodore et incolore qui provient de la dégradation de l'uranium naturellement présent dans le sol.

2022-11-06

**Attendu que** la municipalité loue des locaux au sous-sol et de ce fait qu'il y a des travailleurs qui pourraient être exposés à ce gaz dangereux;

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt :

**Que** la municipalité aille de l'avant pour faire partie de l'étude à long terme proposée par l'IRSST (Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 13. TECQ 2019-2023

Des changements ont été faits dans la programmation de la TECQ et la municipalité doit refaire une résolution pour officialiser ce changement.

1.	Plan d'intervention des infrastructures (eau potable, égouts, eaux pluviales, chaussée) <sup>1</sup>	25 000\$
2.	Mise à niveau du système de télémétrie	65 000\$
3.	Raccordement du bâtiment municipal à l'égout de la ville (CPIK) <sup>2</sup>	190 000\$
4.	Installation de sondes dans les 2 puits en fonction	15 000\$

5.	Remise en marche du troisième puits	15 000\$
6.	Changement de ponceau sur le chemin Valley	90 000\$
7.	Correction des eaux pluviales rue Principale	20 000\$
8.	Mise à niveaux des infrastructures pour l'eau potable et le système d'égout	150 000\$
	<b>TOTAL</b>	<b>570 000\$</b>

<sup>1</sup> Une exigence du MAMH, donc obligatoire pour pouvoir procéder à tous les autres travaux.

<sup>2</sup> Travaux déjà réalisés

Le conseil doit procéder à une résolution pour que la directrice puisse transmettre le dossier au MAMH.

2022-11-07

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Claire Morazain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, soit 766 000\$;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme, soit 35 500\$;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des élus présents.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **TRANSPORT (VOIRIE)**

#### **14. Fossé MTQ pour dévier les eaux pluviales devant le 329 rue Principale**

La directrice générale a remis un plan présentant les possibilités de modification lors du conseil du 4 octobre 2022. Une discussion entre les conseillers.ères a alors été tenue et il est maintenant temps de prendre une décision sur les prochaines étapes.

**2022-11-08**

**Attendu que** l'eau de la rue Principale se déverse dans la cour du garage du 329 rue Principale;

**Attendu que** l'eau doit être redirigée quelque part;

**Attendu que** le ministère des Transports du Québec accepte une part de responsabilité et propose d'ajouter une bande pour dévier l'eau;

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt

**Que** la municipalité profite de la présence du MTQ pour faire creuser un fossé tout le long de la rue Principale jusqu'à la rue du Moulin;

**Que** la municipalité assume les frais des tuyaux pour toute cette longueur et que ceux-ci soient fournis au MTQ qui ont offert de placer ceux-ci et de les remblayer;

**Que** la municipalité paye pour le creusage et l'installation d'un tuyau sous le chemin du Moulin et jusqu'au puisard qui est situé dans le parc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **15. Zone de 30km/h au parc**

Une rencontre est prévue le 14 novembre 2022 pour discuter de cet enjeu. Une suggestion de mettre une peinture à l'effet d'optique serait à discuter durant la rencontre.

#### **16. Virée rue des Ormes**

La compagnie Coddington à qui la municipalité avait demandé la roche pour la virée n'en a plus et n'en fera plus jusqu'à l'an prochain. Donc la municipalité devra se tourner vers un autre fournisseur au coût approximatif de 300\$ du voyage. Le conseil suggère d'attendre l'argent de la vente du terrain au bout de la rue des Ormes qui sera officialisée lors du passage chez le notaire.

**2022-11-09**

**Attendu que** les transports passent depuis des années sur le ponceau du 480 rue des Ormes;

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard

Que la municipalité paye pour faire la réparation du terrain et du ponceau du 480 rue des Ormes au moment où seront faits les travaux pour la virée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-11-10

### 17. Trans-Appel

**Attendu que** la municipalité de Kingsbury accepte que la Ville de Windsor soit désignée *organisme mandataire du service de transport adapté* tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente;

**Attendu que** la municipalité de Kingsbury accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif *Trans-Appel Inc.*, l'organisation du service de transport adapté;

Il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard

**QUE** la municipalité de Kingsbury accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2023 et de payer la contribution municipale établie à 4.44\$ par personne pour un montant total de 639.36\$;

**QUE** la municipalité de Kingsbury accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2023 : 4.00\$ pour un déplacement local, 9.00\$ pour un déplacement hors territoire (Vers Sherbrooke);

**QUE** la municipalité de Kingsbury accepte les prévisions budgétaires 2023 de l'organisme Trans-Appel Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

#### 18. Puits # 3

Après vérification avec le MAMH, la possibilité de redémarrer le puits no 3 pourrait faire partie des dépenses acceptées pour la TECQ 2019-2023;

2022-11-11

**Attendu que** la municipalité est sujette à un manque d'eau;

**Attendu que** la municipalité a un puits qui a été condamné par le passé;

**Attendu que** ledit puits pourrait après tout ce temps être de nouveau utilisable;

**Attendu que** les dépenses seraient admissibles dans la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt

**Que** la municipalité donne le contrat à la firme LNA pour entamer les recherches de certification et autres pour voir la possibilité de rouvrir le puits no 3;

**Que** cette solution serait la meilleure envisageable pour faciliter la tâche de notre employé d'eau potable;

**Que** cette solution est plus rapide que d'entreprendre de creuser un nouveau puits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### 19. Bassins d'épuration – Gestion des boues



La municipalité a reçu la visite de la compagnie *Enviro services* le 26 octobre 2022, pour le calcul des boues des 3 bassins.

De son côté, la compagnie *Nuvac* demande si la municipalité décide d'aller de l'avant avec les bactéries pour l'élimination des boues.

La décision est reportée jusqu'à l'obtention des résultats de la mesure des boues par la compagnie *Enviro Services*. Il est aussi proposé de consulter d'autres municipalités qui utilisent les bactéries afin de connaître leur avis sur la question.

## 20. Plan d'intervention des infrastructures

2022-11-12

**Attendu qu'**un plan d'intervention est nécessaire pour avoir droit au montant de la TECQ 2019-2023;

**Attendu que** plusieurs soumissions ont été reçues;

- Maxxum 19 281.32\$ taxes incluses (fait demande MAMH)
- Les solutions IDC inc 28 099.89\$ taxes incluses
- Équipe Laurence 16 786.35\$ taxes incluses (reçu plus tard)
- CHG Goupe conseil 28 467.81\$ taxes incluses
- FQM (incertain de pouvoir faire le plan et aucune soumission fournie)

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier

**Que** la compagnie *MAXXUM* soit retenue pour faire le plan d'intervention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## 21. Sondes

2022-11-13

**Attendu que** la municipalité est toujours à la recherche d'une façon d'améliorer la gestion de l'eau potable;

**Attendu que** la compagnie LNA nous a suggéré d'avoir recours à des sondes dans nos puits pour avoir toutes les données nécessaires à l'étude du rendement de chacun des puits de la municipalité;

**Attendu que** la municipalité a reçu plusieurs soumissions;

- GENEQ inc. 2 050\$ livraison 3 semaines
- ERE 2 091.48\$ livraison indéterminée

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Claire Morazain,

**Que** la compagnie LNA soit autorisée à procéder à la mise en place d'un suivi piézométrique;

**Que** la compagnie GENEQ soit le fournisseur des deux sondes pour les deux puits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 22. Municipalité de Saint-Louise-de-Blandford

2022-11-14

**ATTENDU QUE** la nouvelle *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;

**ATTENDU QUE** cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

1. Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
2. Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
4. Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

**ATTENDU QUE** cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale;

**ATTENDU QUE** les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains;

**ATTENDU QUE** la municipalité du village de Kingsbury est bien consciente des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement;

**ATTENDU QUE** la municipalité du village de Kingsbury se questionne toutefois sur les impacts d'une telle politique sur l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois;

**ATTENDU QUE** cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement;

**ATTENDU QUE** le gouvernement semble donner au concept de « milieux de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie;

**ATTENDU QUE** le développement de la grande majorité des municipalités rurales au Québec a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains (îlots déstructurés, secteurs de villégiature, etc.) sont essentiels à la vitalité de ces dernières;

**ATTENDU QUE** le contexte pandémique et postpandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales;

**ATTENDU QUE** les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

**ATTENDU QUE** les municipalités rurales disposent de milliers de kilomètres de routes inoccupés en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches);

**ATTENDU QUE** ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales* afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire;

**ATTENDU QUE** le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées;

**ATTENDU QUE** pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme;

**ATTENDU QUE** pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement;

**ATTENDU QUE** le gouvernement se doit de reconnaître ces initiatives ainsi que les particularités des municipalités rurales afin de ne pas étouffer les conditions permettant la survie de ces dernières;

**ATTENDU QUE** le régime actuel de protection des milieux naturels laisse peu de latitude au niveau des interventions pouvant être réalisées à l'intérieur des milieux humides d'origine anthropique sans autorisation et compensation;

**ATTENDU QUE** cette situation entraîne également des contraintes importantes au développement pour plusieurs municipalités;

**ATTENDU QUE** le gouvernement se doit d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides anthropiques;

**ATTENDU QUE** la présente résolution n'est pas un déni des efforts devant être consentis par le monde municipal dans la protection des milieux agricoles et naturels ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques, mais plutôt un appel au respect des particularités des municipalités et à permettre à ces dernières d'assurer pleinement leur avenir;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard, il est résolu par le conseil de la municipalité du village de Kingsbury de :

1. Demander au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbaines;
2. Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et une modulation des*

*orientations gouvernementales et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire* considérant que :

- Le territoire en entier constitue un milieu de vie;
  - Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières;
  - Les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;
3. Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique;
  4. Transmettre la présente résolution pour appui à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités du Québec;
  5. Transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-15

### **23. Contrat de l'inspecteur et urbaniste M. Sylvain Demers**

**Attendu que** le contrat de M. Sylvain Demers se termine au 31 décembre 2022;

**Attendu que** la municipalité de Kingsbury doit desservir les citoyens pour les services en urbanisme, en environnement et en inspection municipale;

**Attendu que** M. Sylvain Demers, urbaniste-conseil, a transmis une offre de service pour l'année 2023;

**Attendu que** la municipalité est satisfaite des services reçus par M. Sylvain Demers dans les années passées;

Il est proposé par le conseiller Tommy Vaillancourt, appuyé par le conseiller Marc Saumier

**Que** le contrat de M. Sylvain Demers soit renouvelé au montant de 55\$/h, pour l'offre de service en urbanisme, en environnement et en inspection municipale pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le conseil demande à faire des vérifications auprès des autres municipalités pour connaître leur façon de fonctionner. Au sujet d'un nombre d'heures maximal ou montant forfaitaire, ou si c'est sans restriction.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **24. Livre du 125<sup>e</sup> – Bilan de la vente / Vente après** Résumé des ventes.

### **25. Projet Parc /assurance**

Une inspectrice de la compagnie d'assurances de la municipalité est venue faire une visite des installations extérieures : parc, passerelles et terrain de jeux. Un rapport a été envoyé et la municipalité doit se pencher sur les travaux à effectuer dans le parc. La grande glissade devra être enlevée et une surface amortissante devra être installée en plus des différentes recommandations. Le comité du projet du parc sera donc mis en action pour commencer à travailler sur la planification et les sources possibles de financement pour la réalisation de ces travaux.

## **26. Salle communautaire**

A. Une demande a été faite pour l'achat d'une nouvelle balayeuse et aussi pour la réparation d'un des projecteurs. Le conseiller Marc Saumier fera la vérification de la balayeuse et s'occupera de réaliser d'autres petits travaux.

**2022-11-16**

B. Des bonbons ont été donnés lors de l'Halloween à la salle communautaire, initiative approuvée par courriel auparavant.

**Attendu que** les bénévoles du Coin-Kafé ont proposé l'idée de donner des bonbons d'Halloween à la salle communautaire;

**Attendu que** la demande a été acceptée par les membres du conseil par courriel étant donné que la réunion du conseil se déroulait après l'Halloween;

Il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt

**Qu'un** montant de 100\$ soit fourni par la municipalité pour payer les bonbons qui ont été remis aux enfants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2022-11-17**

C. La directrice générale demande au conseil de se prononcer sur la réglementation des animaux dans les bâtiments municipaux.

**Attendu qu'il** y a eu présence d'un chien à une occasion à la salle communautaire;

**Attendu que** des affiches interdisant les animaux seront mises

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Claire Morazain

**Que** les chiens ou tout autre animal soient interdits dans les bâtiments municipaux (CPIK, Salle communautaire).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

D. L'entente entre la municipalité et le Coin-Kafé n'est toujours pas signée. Cette entente doit être signée pour que le Coin-Kafé soit reconnu par les assurances de la municipalité. Les factures reçues du comité du Coin-Kafé ne seront pas remboursées avant de recevoir le montant de la subvention de 3000\$ (SAB – Soutien à l'action bénévole) et seront remboursés seulement une fois tous les changements faits, car la subvention est pour l'aménagement du coin cuisine, ce qui inclut l'électricien et le plombier.

## **27. Sécurité passerelles**

L'inspectrice des assurances de la municipalité a recommandé de réparer ou changer le matériau du plancher de la passerelle du barrage. La directrice générale a reçu une soumission pour du caillebotis qui s'élève à 24 000\$. Cette facture devrait être payée par le CPIK; la direction va en discuter avec eux.

Également, elle ne trouve pas obligatoire de changer quoi que ce soit sur la passerelle du sentier, mais émet tout de même une recommandation d'ajouter un grillage de chaque côté pour éviter de tomber de la passerelle. Elle recommande aussi de mettre une affiche pour restreindre les jeunes enfants de passer seuls sur la passerelle. La direction va appeler CNC et Les Sentiers de l'Estrie pour vérifier qui doit assurer cette passerelle.

2022-11-18

### 28. Patinoire

**Attendu que** les coûts estimés reliés au remplissage du trou de la patinoire sont beaucoup plus élevés que prévu.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard et appuyé par le conseiller Marc Saumier

**Que** la patinoire soit installée dans le stationnement de la cabane de la patinoire pour cette année.

**Qu'**une lumière soit installée du côté patinoire.

### 29. Entente loisirs avec Richmond

Lors de la dernière rencontre des directeurs généraux de la MRC, la directrice générale a parlé avec le DG de Richmond au sujet de la surtaxe qui est facturée aux citoyens de Kingsbury pour chaque activité organisée par la ville de Richmond. La directrice générale a demandé un aperçu du montant qui serait chargé à la municipalité si celle-ci décidait de se joindre à l'entente faite avec les autres municipalités. On nous a répondu que le montant pour 2023 serait de 4 769.20\$ et qu'il augmenterait chaque année.

Le conseil municipal refuse cette proposition et souhaite continuer de fonctionner de la même façon qu'auparavant.

## AUTRES

### 30. MRC du VSF

a. Entente intermunicipale en urbanisme et géomatique 2023

2022-11-19

**Attendu que** la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023;

**Attendu que** la municipalité de Kingsbury a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

**Attendu que** la municipalité de Kingsbury désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

- Ressource rédaction et support-conseil : 50\$/h
- Ressource cartographie et support technique : 30\$/h

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier et appuyé par la conseillère Claire Morazain;

**Que** la municipalité de Kingsbury adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

**Que** la municipalité de Kingsbury réserve un montant de 150\$ pour l'année 2023 selon la répartition suivante : 5 heures pour la ressource rédaction et support-conseil et pour la ressource cartographie et support technique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **31. Varia**

a. Contrat de travail de la directrice générale Chantal Coutu – Modification

2022-11-20

**Attendu que** des modifications ont été apportées au contrat de travail de la directrice générale Chantal Coutu;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard et appuyé par le conseiller Marc Saumier;

**Que** le contrat suivant soit approuvé par le conseil.

## **CONTRAT DE TRAVAIL**

### **CHANTAL COUTU**

Entente intervenue entre **la Municipalité du Village de Kingsbury**, ici représentée par la mairesse Martha Hervieux, (résolution # 2022-10-XX) et **Chantal Coutu**, domiciliée au 460 rue des Ormes, Kingsbury (Québec) J0B 1X0.

La résolution # 2022-10-XX adoptée le 4 octobre 2022 confirme le renouvellement du contrat de Chantal Coutu au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière pour la Municipalité du village de Kingsbury à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

#### **Répartition des tâches :**

La directrice générale doit s'acquitter des tâches prévues au Code municipal tout en respectant les lois et normes en vigueur. Elle relèvera du conseil municipal et elle s'occupera de la gestion de la Municipalité avec rigueur, professionnalisme et intégrité.

#### **Durée et horaire de travail :**

Le contrat de travail est d'une durée de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et se terminant le 31 octobre 2023. Un horaire en mode hybride de 28 heures/semaine est prévu, dont 1 journée en présentiel au 370 rue du Moulin à Kingsbury, soit le mardi de 8 h à 16 h et les autres heures pouvant être réalisées au bureau et/ou en télétravail selon les besoins et les tâches à réaliser. Lorsqu'il y a des séances du conseil, le temps alloué à ces séances est soustrait des 28 heures/semaine. Il en est de même pour toutes les réunions auxquelles la directrice générale devrait assister dans le cadre de ses fonctions. Les normes du travail (CNESST) s'appliquent au présent contrat de travail.

#### **Adhésion à l'ADMQ, formation et congrès**

Les frais d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec incluant l'assurance seront défrayés par la municipalité. De plus, des frais de formation en lien avec les tâches de la directrice (budget de 1000 \$ pour 2023) ainsi que les frais d'inscription au colloque de zone de l'ADMQ, au congrès de l'ADMQ incluant l'hébergement, les frais de stationnement et les repas non inclus dans les frais du congrès seront remboursés à la directrice générale.

#### **Rémunération et avantages sociaux :**

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, le salaire horaire est établi à 25 \$ l'heure et sera indexé selon l'IPC annuellement en janvier 2023.

La directrice générale aura droit de prendre 2 semaines de vacances de 28 heures.

Considérant la flexibilité de l'horaire vu le travail hybride tout au long de l'année, la période du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier inclusivement sera rémunérée à raison de 28 heures/semaine.

Les jours fériés, chômés et payés sont :

- Le 1<sup>er</sup> janvier (jour de l'An)
- Le 2 janvier (lendemain du jour de l'An)
- Le Vendredi saint et le lundi de Pâques
- Le lundi qui précède le 25 mai (Journée nationale des patriotes)
- Le 24 juin (fête nationale)
- Le 1<sup>er</sup> juillet (fête du Canada)
- Le 1<sup>er</sup> lundi de septembre (fête du Travail)
- Le 2<sup>e</sup> lundi d'octobre (Action de grâces)
- Le 24 décembre (veille de Noël)
- Le 25 décembre (jour de Noël)
- Le 26 décembre (lendemain de Noël)
- Le 31 décembre (veille du jour de l'An)

Les jours fériés peuvent être déplacés s'ils ont lieu durant une fin de semaine, soit le lundi ou le vendredi au choix de l'employé.

La direction générale a droit à 20h de congé maladie personnel et parental par année. Ces heures ne sont pas accumulables d'une année à l'autre, mais pourront être fractionnées au besoin.

**Outils informatiques :**

La Municipalité du village de Kingsbury fournit un ordinateur portable qui servira uniquement pour le travail en lien avec la Municipalité du Village de Kingsbury.

**Ajouts :**

Les parties peuvent convenir de modifications à la présente entente en ajoutant des annexes à ce contrat, pourvu que les 2 parties signent lesdites annexes afin de les valider.

Signé à Kingsbury, le \_\_\_\_\_ jour du mois de novembre 2022.

\_\_\_\_\_  
Martha Hervieux  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Coutu  
Directrice générale et greffière-  
trésorière par intérim

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

b. Infotech – taxes

**2022-11-21**

**Attendu que** la municipalité de Kingsbury doit donner le contrat à une tierce personne pour l'impression des comptes de taxes municipale;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard appuyé par la conseillère Claire Morazain,

**Que** la municipalité de Kingsbury accepte l'offre d'Infotech pour l'impression des comptes de taxes 2023 au montant de 4.85\$ du matricule, plus les taxes applicables, selon l'offre de service datée du 5 octobre 2022.

**Que** l'ajout d'un montant de 178\$ plus taxes applicables pour le transfert des données directement dans le nouveau système de comptabilité Sygem soit également accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



### **32. Rapport des comités**

#### **a. CPIR**

La municipalité doit avoir un représentant sur le comité du CPIR, à la suite de la démission de Alain Poirier à ce poste.

Une demande a été faite au conseiller Tommy Vaillancourt pour qu'il devienne le nouveau représentant, mais celui-ci refuse la nomination.

Le point est reporté au prochain conseil. On demande à la direction de vérifier s'il s'agit d'une entente intermunicipale et/ou si la municipalité doit absolument avoir un représentant.

### **33. Deuxième période de questions (10 minutes)**

**2022-11-22**

### **34. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Claire Morazain, que la présente séance soit levée à 10h.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

---

Martha Hervieux,  
Mairesse

---

Chantal Coutu,  
Directrice générale et greffière-trésorière